

Instruction 2383/13/15 – 06/10/2014 – convocation de la partie civile (1 an et demi après le début de l’instruction)

03/11/2014 Compte Facebook d’Emmanuel Verdin

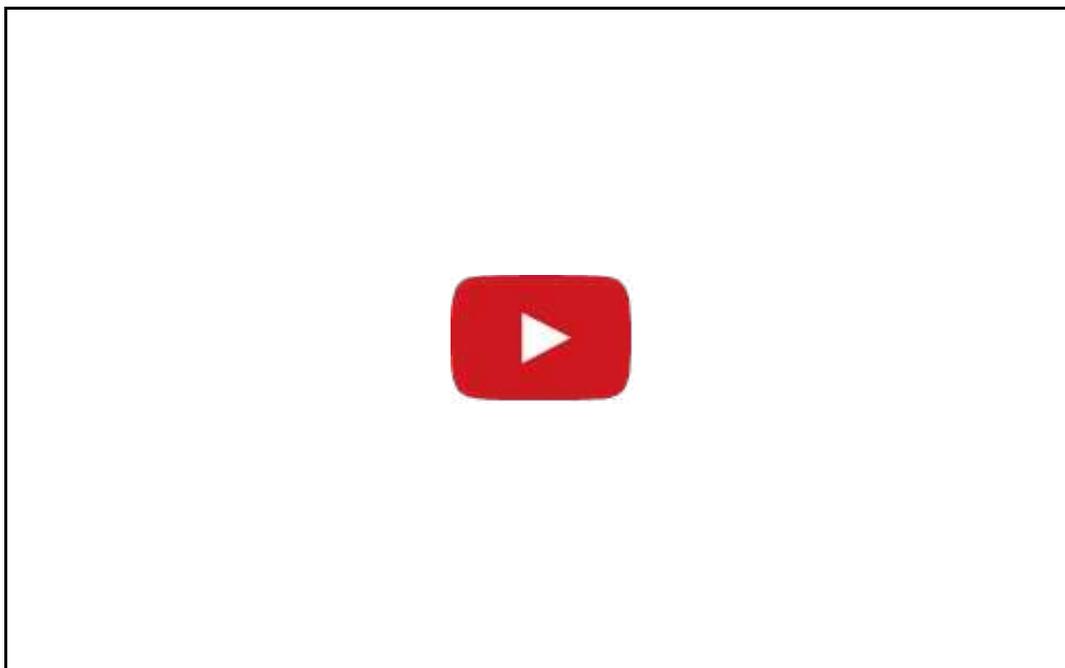
(<https://www.facebook.com/verdin.emmanuel.3?fref=ts>) inaccessible

Cette page n'est malheureusement pas disponible.
Le lien que vous avez suivi peut être incorrect ou la page peut avoir été supprimée.



[Retourner à la page précédente](#) [Afficher la page Facebook](#) [Consulter la page d'accueil](#)

25/02/2015 Vidéo d’Emmanuel Verdin le 25/02/15 posté sur Youtube, dans laquelle il déclare :



« Bonjour, Je m’appelle Emmanuel Verdin.

Ma fille Laureen âgée de 4 ans a été violée en réunion en 2001 par sa propre mère, ses différents compagnons, ainsi que des hommes politiques connus.

En mars 2012, j’ai fait une plainte avec constitution de partie civile pour des faits de viols en réunion sur mineur de moins de quinze ans. Suite à cette plainte, un juge d’instruction parisien [Jean-Louis Jouve] a été nommé pour instruire cette affaire [*Instruction 2383/13/15 – Parquet 1208323023*], le 23 mars 2013. Suite à cette instruction, j’ai été convoqué le 06 octobre 2014 pour une audition de partie civile dans le bureau du juge d’instruction parisien Monsieur Jean-Louis Jouve. Il m’a confirmé que en juin 2001, il y avait bien eu une procédure faite par les autorités de la Roche-sur-Yon sur ma fille Laureen pour des faits de viols en réunion commis sur elle par sa propre mère, ses différents compagnons ainsi que des hommes politiques connus.